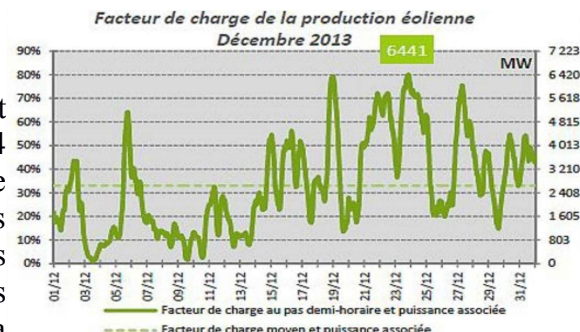


## Le parc éolien en France (estimations fin 2014)

Nombre éoliennes	Nombre de sites	Puissance installée MW	Production TW/h	% Production électrique française	Taux de fonctionnement
5500	820	8700	18	3,5%	23%

### L'intermittence de la production

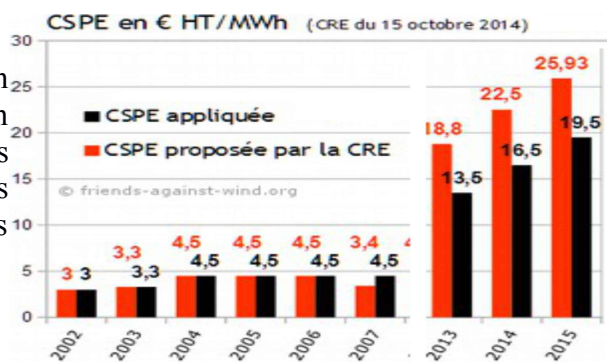
La production totale d'électricité éolienne est extrêmement variable, de 1 à 100 dans l'année, 1 à 10 dans le mois, 1 à 4 dans une seule journée. Ce qui induit une instabilité majeure des réseaux électriques, des variations énormes des prix de gros de l'électricité très défavorable à la France (le pays le plus exportateur d'électricité au monde), le recours à des centrales thermiques émettrices de CO2 pour assurer la stabilité de la livraison de l'électricité aux consommateurs.



### Le coût réel de l'éolien

Les exploitants éoliens ont vendu en 2014 l'électricité produite à un prix fixe par MWh d'environ 90 euros (9 centimes par KWh). EDF a obligation d'acheter la totalité de l'électricité produite quelles que soient les conditions du marché et sa propre production. En fin d'année la CRE verse à EDF une soulte de la différence entre ce prix d'achat et le prix moyen du marché (guère supérieur à 40 euros / MWh en 2014). Le financement de cette soulte est incomplètement assuré par la CSPE, "un impôt innommé".

La CSPE représente 13 % de la facture d'électricité d'un ménage, plus de 25% en 2025 si la loi sur la transition énergétique est adoptée. L'éolien représente 17% des charges financées par la CSPE, soit 850 millions d'euros en 2014. Le déficit cumulé de la CSPE est de 5 milliards d'euros. Une telle situation ne peut pas perdurer.



### Investissement, chiffre d'affaires, subventions reçues, impôts et taxes payés

Les informations financières sur le fonctionnement des éoliennes industrielles sont considérées comme confidentielles, malgré les énormes avantages financiers dont bénéficient les exploitants. Néanmoins on peut donner les ordres de grandeur suivant pour une éolienne de 2 MW de puissance installée fonctionnant 2 000 heures en équivalent de la puissance nominale :

- coût d'investissement : 2,4 à 3 millions d'euros
- chiffre d'affaires annuel : 380.000 euros dont 180.000 de subventions
- impôts et taxes locales : 15.000 euros
- loyer des terrains : 6.000 euros

Quant au bénéfice net, il est le plus souvent caché dans la comptabilité de groupes aux multiples sociétés ... Et dans les régions les plus ventées, les éoliennes peuvent fonctionner près de 3 000 heures par an.

## L'occupation du sol

Ce point ne fait l'objet d'aucune étude de la part de l'administration. Suite à la loi Brottes et à des décisions de jurisprudence administrative, les éoliennes peuvent être implantées en zone montagne, en forêt, dans les zones naturelles et agricoles des PLU normalement inconstructibles. L'avis des élus locaux n'est plus que consultatif, soumis à des délais ridiculement courts. Les choix démocratiques de développement économique, agricole, touristique sont oblitérés au seul profit de l'industrie éolienne. Le Service Central de Prévention de la Corruption relève les conflits d'intérêt et les stratégies de pression sur les élus ruraux pour obtenir leur accord d'exclusivité et leur soutien contre des promesses infondées de manne financière.

Aujourd'hui, on peut estimer que 10.000 km<sup>2</sup>, soit plusieurs centaines de milliers d'habitants, de nombreux bourgs et villages, sont à moins de 1,5 km d'une éolienne (distance de précaution demandée par l'accadémie de médecine). Trois conséquences peuvent être constatées :

- blocage du marché immobilier dès l'annonce d'un projet
- contentieux entre acheteurs et vendeurs récents, dans le cas général où le projet éolien n'a pas été signalé à l'acheteur
- perte de valeur et impossibilité de vendre et de partir pour tous les résidents proches.

Contrairement au Danemark, il n'existe pas de mécanisme de compensations financières aux riverains d'éoliennes.

## Les nuisances

Le "droit à la tranquillité" et la qualité de vie des riverains sont bafoués par des "troubles anormaux de voisinages" induits par les aérogénérateurs. Les habitants sont fondés à défendre leur cadre de vie, l'harmonie de leurs paysages, leurs activités et projets économiques.

Le bruit est très variable selon le vent, la température et l'humidité, le relief, les sols. Il constitue pour de nombreux riverains une gêne majeure contre laquelle ni l'inspection des installations classées ni les tribunaux ne sont des recours efficaces. Cette nuisance sonore et ses répercussions sur la santé sont incontestables.

Le clignotement des balises en haut des mâts constitue une pollution lumineuse dans l'environnement rural qui y avait encore relativement échappé.

L'environnement et le paysage sont dénaturés. Les éoliennes sont maintenant immenses, ( 180 mètres de haut), et installées sur des points hauts pour avoir plus de vent. Elles sont visibles de très loin ( couramment plus de 10 kms). De 120 mètres d'envergure, elles deviennent un obstacle mortel pour de nombreux oiseaux, et particulièrement les chiroptères et les rapaces.

## La comparaison entre pays ( données 2014 ou à défaut 2013)

Elle montre que partout en Europe on peut faire le même constat : la production d'électricité éolienne représente des coûts, environnemental, humain et financier considérables pour une production électrique finalement très faible par rapport aux besoins et ne diminue pas les émissions de CO<sub>2</sub> (objectif majeur pour 2015) .

	Puissance installée MW	Production TW/h	Part éolien prod. Nation.	CO <sub>2</sub> /kwh Grammes	Prix kW/h particulier Euros	Déficit aides d'état aux renouvelables. Cumul en Euros
France	8 700	17	3,5 %	60	0,159	5 Md
Allemagne	34600	53	8 %	450	0,292	
Espagne	23000	54	27 %	238	0,227	30 Md
Danemark	4700	11	33 %	369	0,298	

L'intermittence de l'éolien industriel, l'effet d'aubaine des conditions de rachat, la faible productivité, les nuisances environnementales et paysagères **ne peuvent que dissuader de faire du grand éolien une solution d'énergie renouvelable en France.**